

M^{me} Bodéé Maryline
1 Rue des Pins
16560 Aussac-Vadalle

Objet: pouls

À l'intention de Monsieur le Maire

Aussac-Vadalle le,
6 juillet 2024

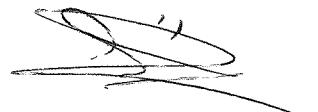
Monsieur le Maire,

Suite à notre conversation téléphonique d'hier je vous écris pour vous expliquer la situation et vous joindre la photocopie de la main courante.

J'ai été voir M^{me} Foucade Anthony qui à le chien Ruskay, il m'a dit qu'il allait téléphoner à son assurance pour nous dédommager, son chien est passé par le grillage de chez M^{me} Granger.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, de l'impression de mes salutations distinguées.

M^{me} Bodéé Maryline



Déclaration effectuée le jeudi 04 juillet 2024 à 14 heure(s) 32 minute(s)

MAIN COURANTE GENDARMERIE

IDENTITE DU DÉCLARANT

Sexe	Nom	Prénom	
F	BODERE	Maryline	
<i>Situation de famille</i>		<i>Validité état-civil</i>	
Concubinage		Identité confirmée	
Date naissance	Commune naissance et Code Postal	Pays	INSEE
08/06/1974	PARIS 14E ARRONDISSEMENT 75014	France	75114
Adresse	1 Rue des Pins		
Commune résidence et Code Postal		Pays	INSEE
AUSSAC VADALLE 16560		France	16024
N° de téléphone	N° tél portable	Profession	Nationalité
	06.75.62.00.59	SANS PROFESSION	Française
e-mail		Fax	

Consentement Portalis : non

Mme Maryline BODERE dont l'identité a été vérifiée et authentifiée, souhaite signaler que :

Je me présente ce jour afin de porter à votre connaissance que le chien de mon voisin est venu sur ma propriété pour tuer 15 poules pondeuses. Le chien s'est échappé de chez M. FOURCADE Anthony. Il s'agit d'un chien de race Husky. C'est une femelle et cette bête est passée sous mon grillage et elle a tué toutes les poules. Je suis allée voir mon voisin qui m'a dit que son chien vient de rentrer. Il avait peur que celui-ci fasse des bêtises. Nous avons parlé ensemble et il s'engage à prévenir son assurance pour nous rembourser. Nous avons appelé le maire de la commune d'AUSSAC-VADALLE qui nous demande d'aller à la gendarmerie pour faire une main courante pour ces faits. Monsieur le Maire s'engage à écrire une lettre au propriétaire du chien.
J'estime mon préjudice à 225 euros.

Mme Maryline BODERE est informée que les déclarations contenues dans ce document ne sont pas considérées comme un dépôt de plainte.

Mesure(s) prise(s) :

Pièces numérisées :

